



# Marc ZERDOUN & Angélique DEENEN-LAURAIN

Huissiers de Justice Associés

2 rue Raymond Audour – 16000 ANGOULEME

Tél : 05 45 95 05 76

Fax : 05 45 38 94 91

Mail : [scp.zerdoun.laurain@huissier-justice.fr](mailto:scp.zerdoun.laurain@huissier-justice.fr) - Site Web : [www.huissier-angouleme.com](http://www.huissier-angouleme.com)

Paiement à distance par



sur [www.huissier-angouleme.com](http://www.huissier-angouleme.com)

ou par téléphone

ou par virement sur la C.D.C.

FR95 4003 1000 0100 0027 9570 E26 BIC : CDCGFRPPXXX

## COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

### Le Bourg

16560 AUSSAC VADALLE

#### REFERENCE A RAPPELER :

Affaire : COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

c/ BARONNET François

Vos réfs : EXECUT°ORD.TI 28.6.2017.suite const  
d'accord non respecté

Nos réfs : 24931/ADL/ 100

ANGOULEME, le 17.04.2019

Monsieur le Maire, Madame,

Dans cette affaire, où vous m'avez chargée de poursuivre l'exécution d'une ordonnance rendue par le Tribunal d'Instance d'ANGOULEME, à l'encontre de M.BARONNET votre ancien locataire, je reçois des mails de l'employeur de M.BARONNET précisant que des avis à tiers détenteur lui ont été notifiés par la Trésorerie de MANSLE.( copie des mails en pièce jointe)

La somme y figurant ne correspond pas aux sommes prévues par l'ordonnance.

Je ne sais quels sont ces ATD, à quelles sommes ils correspondent, et je ne comprends pas si ces sommes recouvrées par la Trésorerie sont d'autres dettes de M.BARONNET et lesquelles.

Je vous laisse le soin d'interroger d'urgence la Trésorerie de MANSLE afin d'obtenir les justificatifs des ATD ( quelles sommes sont concernées par les ATD).

A vous lire, pour répondre à l'employeur de M.BARONNET.

Votre bien dévouée.